



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le vendredi 8 décembre 1995 — N° 86**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Roger Bertrand**

---

**QUÉBEC**

**8 décembre 1995**

---

**8 décembre 1995**

---

**Le vendredi 8 décembre 1995**

**N° 86**

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Présentation de projets de loi**

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé:

n° 246 Loi concernant la Ville de Mirabel — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et être adopté avant le 21 décembre 1995, sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 792-951208)

M. Beudet (Argenteuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 246, Loi concernant la Ville de Mirabel.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 246 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement et des équipements et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

**8 décembre 1995**

---

**8 décembre 1995**

---

**Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre du Revenu, dépose:

Le rapport annuel du ministère du Revenu, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 793-951208)

—————

M. Garon, ministre de l'Éducation, dépose:

Les états financiers, incluant les états de traitement et les rapports sur la performance et les perspectives de développement, de l'Université McGill, ainsi que des renseignements additionnels relatifs aux indemnités de départ, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1995.

(Dépôt n° 794-951208)

Les états financiers, incluant les états de traitement et les rapports sur la performance et les perspectives de développement, de l'Université Laval (en trois volumes), ainsi que des renseignements additionnels relatifs aux indemnités de départ, pour l'exercice financier terminé le 31 mai 1995.

(Dépôt n° 795-951208)

**Dépôts de pétitions**

M. Jutras (Drummond) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 22 129 citoyens et citoyennes du comté de Drummond, concernant la réglementation sur la gestion des déchets.

(Dépôt n° 796-951208)

**Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Avis touchant les travaux des commissions**

**8 décembre 1995**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 145 du Règlement, M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission des institutions se réunira afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de la Sécurité publique contenus dans les listes des mois de janvier 1994 à octobre 1995 inclusivement;
- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de poursuivre ses discussions relativement au bilan des consultations particulières sur l'avenir de Radio-Québec et de préparer son rapport.

**Motions sans préavis**

Mme Harel, ministre responsable de l'Immigration et des Communautés culturelles, propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le neuvième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur les relations interethniques et interraciales et réaffirme son adhésion aux principes qui la gouvernent.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bégin, ministre de la Justice, propose:

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée des droits de la personne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

**8 décembre 1995**

---

M. Chevette, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi 85, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale;
- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi 102, Loi sur l'Agence métropolitaine de transport et modifiant diverses dispositions législatives.

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président communique et dépose:

Copie d'une lettre, en date du 8 décembre 1995, qu'il a reçue de M. Guy Breton, Vérificateur général du Québec, concernant le rapport préliminaire sur l'enquête au sujet de l'octroi de contrats de services par le Secrétariat à la restructuration.

(Dépôt n° 797-951208)

---

8 décembre 1995

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

Mme Harel, ministre de l'Emploi, propose que le projet de loi 99, Loi modifiant la Loi sur le bâtiment, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 99 est adopté.

---

Mme Harel, ministre de l'Emploi, propose que le projet de loi 103, Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi 103 est adopté.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 114, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et d'autres dispositions législatives concernant l'industrie des courses de chevaux, ainsi que l'amendement transmis par M. Middlemiss (Pontiac).

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, l'amendement est rejeté.

Puis, le rapport est adopté.

À 13 h 06, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

8 décembre 1995

---

La séance reprend à 15 h 07.

---

M. Brouillet, vice-président, dépose:

Le rapport d'enquête du Vérificateur général au gouvernement sur l'octroi par le Secrétariat à la restructuration de contrats de services à des sociétés liées à M. Claude Lafrance et sur le respect des règles en matière de conflit d'intérêts.

(Dépôt n° 798-951208)

*Adoption du principe*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Gendron, ministre des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 117, Loi modifiant la Loi sur le régime des eaux, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 117 est adopté.

Sur la motion de M. Gendron, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 117 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 237 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 122, Loi concernant l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 122 est adopté.

**8 décembre 1995**

---

Sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, le projet de loi n° 122 est renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

Puis, sur la motion de M. Bégin, ministre de la Justice, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 122.

*Étude détaillée en commission plénière*

La commission plénière entreprend l'étude détaillée du projet de loi n° 122, Loi concernant l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Le projet de loi n° 122 est adopté par la commission plénière.

---

Le projet de loi n° 122 est ensuite rapporté à l'Assemblée qui adopte le rapport de la commission plénière.

*Adoption*

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, M. Bégin, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 122, Loi concernant l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 122 est adopté.

---

À 15 h 50, sur la motion de M. Chevrette, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au lundi 11

**8 décembre 1995**

---

décembre 1995, à 14 heures.

*Le Président*

**ROGER BERTRAND**